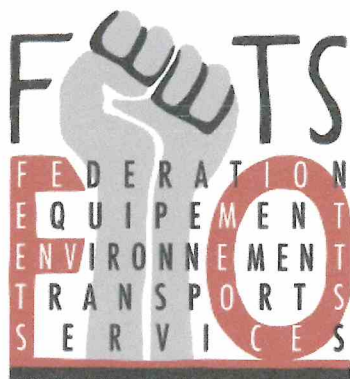




N/réf : LLF/LLF/18041

AUTOROUTES :

CDI DE CHANTIER,

**FO NE NEGOCIERA JAMAIS LA LONGUEUR
DE LA CORDE !!!**

Les organisations syndicales doivent avoir pour objet la défense des intérêts collectifs et particuliers du salarié et contribuer à l'amélioration de sa condition.

Fort de ce principe, FO s'est toujours opposée à la précarisation du contrat de travail et continuera de le faire !

Lors de la première réunion d'ouverture de la négociation sur le CDI de chantier à la demande des patrons des sociétés d'autoroutes, seules FO et la CGT se sont positionnées contre ! La CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA et SUD ont préféré discuter.

L'accord de branche devant être majoritaire pour être valable, il aurait pourtant suffi de ne pas ouvrir la négociation pour que le CDI de chantier n'existe pas.

Même les patrons ont une position dogmatique sur ce sujet. Leur seule justification repose sur la possibilité d'utiliser les nouveaux outils mis à leur disposition par les ordonnances MACRON !

Avec l'appui de syndicats qui négocient plutôt que de lutter contre, les patrons des sociétés d'autoroutes pourront donc se féliciter d'être les premiers à imposer la précarité pour les salariés dans une branche où les résultats financiers se transforment en toujours plus de dividendes pour les actionnaires !

Depuis la privatisation, les sociétés ont agrandi et modernisé le réseau autoroutier. Jusqu'à maintenant, elles ont réussi à mener à bien leurs « chantiers » sans avoir à utiliser le CDI de chantier.

Le plan de relance autoroutier de 2015 et le plan d'investissement autoroutier de 2017 signés avec l'Etat sont en cours de mise en œuvre et ne semblent pas d'ailleurs souffrir de problématiques liées à la nature des contrats de travail. Sinon, les patrons auraient utilisé cet argument pour justifier la négociation.

Chaque organisation syndicale porte la responsabilité de ses actes. Il est néanmoins important d'en mesurer les conséquences.

Au moment de se retourner vers les salariés des sociétés d'autoroutes, FO et la CGT seront les seules organisations à pouvoir dire :

NOUS N'AVONS PAS NEGOCIE LA LONGUEUR DE LA CORDE !!!

Paris, le 16 février 2018

46, rue des petites écuries 75010 Paris

contact@feets-fo.fr | www.feets-fo.fr | Tél: 01 44 83 86 20 | Fax: 01 48 24 38 32